



L'Académie de Basketball du Maine et Loire

Article 1

Il est créé, par décision du Comité Directeur du Comité de Basketball du Maine et Loire en date du 13 novembre 2009 l'Académie de Basketball du Maine et Loire.

Article 2 : Fonctionnement de l'Académie et du Comité d'Honneur

2.1. L'Académie est gérée par un Comité d'Honneur de 5 à 10 membres dirigée par un Président. Ces membres portent le titre d'académicien fondateur. Ils sont cooptés par les membres du Comité Directeur, deux femmes sont obligatoirement membres de ce Comité d'Honneur. Si un de ces membres démissionne il sera remplacé par une autre personne cooptée par le Comité Directeur.

2.2 Une liste des nominés est établie par les membres du Comité d'Honneur.

2.3. Pour être élu, le nommé doit obtenir la majorité des voix (51%).
Les votes par correspondance et procuration ne sont pas admis.

2.4. Un à trois personnes sont élues par an dans l'une des catégories suivantes :

- Dirigeants
- Joueurs
- Arbitres
- Entraîneurs
- Equipes
- Personnalités

2.5. Le Comité d'Honneur désigne 3 noms en vue de l'accession au titre d'Académicien.

2.6. Les membres du Comité d'Honneur établissent la liste des nouveaux Académiciens un mois avant la date de l'Assemblée Générale.

2.7. Le vote s'effectue lors d'une réunion du Comité d'Honneur qui a lieu dans les locaux du Comité au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale. La voix du Président du Comité d'Honneur est prépondérante en cas d'égalité.

Les personnes nommées nouveaux académiciens sont validées par le Comité Directeur.

2.8. Les résultats du vote sont annoncés par le Président de l'Académie ou son représentant pendant l'Assemblée Générale du Comité. Les élus sont présentés à l'assistance.